

Projet hydro-électrique Manouane Sipi

Description du projet

Un projet développé en partenariat avec le Conseil Atikamekw de Wemotaci et la Ville de La Tuque réunis sous le nom de la Société en commandite Manouane Sipi; Un projet qui permettra des retombées découlant de l'exploitation des ressources naturelles du territoire et représentant un levier économique important pour les communautés de Wemotaci et de la Ville de La Tuque;

La réalisation du projet sera encadrée par les trois piliers du développement durable, c'est-à-dire la protection de l'environnement, le développement social et le développement économique; Un projet dont les bénéfices générés permettront d'assurer une indépendance financière et une diversification des sources de revenus pour chacune des communautés;

Un projet supporté par la nouvelle Politique Énergétique du gouvernement du Québec; Un projet d'aménagement hydroélectrique à la rivière Manouane évalué à 100 millions \$, dont 100% de l'électricité produite sera vendue à Hydro-Québec pour 40 ans; Des retombées économiques pendant la construction estimées à 40 millions \$ et la création de 125 emplois en période de pointe et des possibilités de contrats à des entreprises du milieu pour chacune des phases de réalisation du projet dans les domaines aussi variés que;

Travaux de déboisement, construction et fourniture de services pour un campement, excavation, terrassement et bétonnage, etc.

Principales Composante du Barrage

Le projet d'aménagement hydroélectrique Manouane Sipi consiste à construire, sur la rivière Manouane, un barrage en enrochement d'une hauteur maximale de 25 mètres (82 pieds), un canal d'amenée d'une longueur de 645 mètres (2 115 pieds) et une centrale hydroélectrique alimentée par le débit d'eau à la sortie du barrage Manouane B existant appartenant à Hydro-Québec;

La petite centrale située en aval sera équipée de deux groupes turbine-alternateur d'une puissance installée de 20 MW qui produira une énergie nette annuelle d'environ 96 GWh;

À titre d'exemple, la centrale Chute-Allard a une puissance de 62MW et la centrale Rapide-des-Coeurs 302 MW;

Le projet aura une capacité de production qui permettra de desservir 5 000 résidences en énergie renouvelable;

L'aménagement projeté sera situé à 2,4 kilomètres en aval du barrage B existant;

Le nouveau barrage permettra un lien routier entre les deux rives de la rivière et permettra aussi d'accéder à la centrale;

Le projet prévoit la construction d'une ligne de transport électrique de 69 Kv d'une longueur de 36 km dont le point de raccordement au réseau d'Hydro-Québec est près de la centrale de Chute-Allard;

Cette nouvelle variante est avantageuse puisqu'elle permet :

- Accès à une zone navigable sur la rivière Manouane
- Assure un débit écologique dans la rivière Manouane
- Aucune propriété impactée par la partie de terre submergée
- Zone des travaux concentrés
- Amélioration des chemins d'accès dans le secteur Dam C et B

Travaux effectués depuis 2009

Décembre 2009

Entente de partenariat pour le développement et la mise en valeur d'un projet de mini-centrale hydroélectrique entre le Conseil Atikamekw de Wemotaci et la Ville de La Tuque.

Juin 2010

Projet inscrit et retenu dans le cadre de la stratégie énergétique du gouvernement du Québec.

Octobre 2010

Création de la société en commandite Manouane Sipi regroupant les deux commanditaires CAW et VLT.

Juin 2012

Dépôt de l'étude de faisabilité du concept initial d'aménagement hydroélectrique avec tunnel.

Septembre à décembre 2012

☂ Inventaire sur l'habitat du poisson, les plantes à statut particulier, les essences forestières et les éléments du paysage;

☂ Relevés géologiques et topographiques dans les zones de travaux;

☂ Étude d'avant-projet pour le raccordement avec Hydro-Québec.

Février 2013

Annulation de six projets de mini-centrale par le gouvernement de l'époque, dont le projet Manouane Sipi. Les études sont alors suspendues pendant 18 mois.

Juillet 2014

Relance des projets annulés par le nouveau gouvernement – Demandes adressées pour un fonds de redémarrage.

Décembre 2014 à décembre 2015

Reprise des travaux d'Hydro-Québec concernant l'étude d'avant-projet de raccordement.

Août 2015 à Mai 2016

Actualisation des coûts de l'étude de faisabilité réalisée en 2012 et études complémentaires dans le but d'optimiser le concept et assurer la viabilité économique du projet.

Juillet 2016-décembre 2016

Évaluation des coûts et des possibilités d'investissement

Prochaine étape

Finaliser le financement de la mise de fond du conseil des atikamekw de Wemotci.

AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE MANOUANE SIPI

22 juin 2016

Sommaire des coûts

Item	Coûts (M\$ 2016)
1. Routes	0,7 \$
2. Canal d'amenée	8,1 \$
3. Évacuateur de crues	8,3 \$
4. Prise d'eau	4,0 \$
5. Barrage, batardeaux, digue et dérivation	10,1 \$
6. Conduites forcées	5,2 \$
7. Centrale	30,3 \$
8. Canal de fuite	1,8 \$
9. Poste de départ à la centrale du Producteur	2,1 \$
10. Lignes de transport électrique 69 kv	10,5 \$
11. Frais indirects de chantier	11,6 \$
12. Ingénierie et gestion de projet	6,7 \$
13. Frais de raccordement au réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQTE)	10,7 \$
14. Autres frais du Producteur	0,5 \$
Contingences 10 %	11,1 \$
Optimisation du projet	(20,0) \$
Total général	101,7 \$

Piste de solutions pour optimiser le projet et sa rentabilité

- Obtenir une compensation supplémentaire annuelle pour la puissance ferme hivernale livrée au bénéfice des centrales d'Hydro-Québec situées en aval sur la rivière St-Maurice soit près de 2 000 MW
- Octroyer les mandats de construction par lots distincts plutôt qu'un contrat clé en main, afin de diminuer les coûts de construction
- Obtenir un tarif minimal d'électricité dès la signature du contrat d'achat pour la période de 21 à 40 ans

Retombées économiques

- Les retombées économiques locales et régionales durant les travaux de construction sont estimées à 40 millions \$ pour la création de 125 emplois
- À ce titre, la société en commandite entend adopter des modalités afin de maximiser les possibilités de contrats à des entreprises du milieu, et ce, pour chacune des phases de réalisation du projet:
 - Déboisement emprise des routes pour ligne de transport;
 - Construction d'un campement et fourniture de services divers;
 - Construction et réfection des routes d'accès;
 - Excavation, terrassement et bétonnage;
 - Hébergement;
 - La surveillance et les travaux de laboratoire.

Données financières

Coût total du projet :	100 Millions \$
Mise en service :	fin 2018
Production annuelle d'électricité:	96 MWh
Taux d'intérêt du prêt:	4,2% (janvier 2016)
Tarif de base (2019):	86,26\$ / MWh
Indexation du tarif:	2,5 % par an pour 1 ^{ère} période (1 à 20 ans)
Renouvellement contrat d'achat:	1% indexation 2 ^{ième} période (21 à 40 ans) tarif d'électricité non-déterminé
Inflation dépenses d'exploitation:	2% pour 1 ^{ère} période 5% pour 2 ^{ième} période

Structure de propriété

Entreprise à part entière

Société en commandite Manouane Sipi

Contrôle décisionnel : 100 % détenu par le Conseil Atikamekw de Wemotaci
et la Ville de La Tuque

Emprunt : dette à long terme

Investissement
(Placement) 49,9 %

Investissement
(Placement) 50,1%

Commanditaire :
Ville de La Tuque

Équité à
déterminer
+

Commanditaire :
Conseil des Atikamekw de Wemotaci

COMMANDITAIRE :

- Risque lié à sa mise de fonds (investissement) / Pas responsable des dettes de Manouane Sipi
- Les commanditaires se limitent à fournir une contribution au capital de la société

* Sources : Aspects légaux des services bancaires aux entreprises (Institut des banquiers canadiens)



Résultats prévisionnels

	1 ^{ère} période (1 à 20 ans)	2 ^{ième} période (21 à 40 ans)	
Prix de l'électricité vendu	86,26\$ / MWh	50\$ / MWh	80\$ / MWh
Revenus bruts issus de la vente d'électricité	225 M\$	116 M\$	186 M\$
Dépenses d'exploitation	-32 M\$	-40 M\$	-40 M\$
Intérêts et remboursement du prêt	-114 M\$	0 M\$	0 M\$
Remboursement de la mise de fond	-28 M\$	0 M\$	0 M\$
Revenus bruts avant impôt à partager CAW et VLT	51 M\$	76 M\$	146 M\$

Bénéfices pour la communauté de Wemotaci

Le conseil de Wemotaci souhaite bénéficier des retombées découlant de l'exploitation des ressources naturelles sur son territoire en participant au développement d'un projet énergétique basé sur le développement durable et l'acceptabilité sociale pour les deux communautés.

Les surplus générés par la centrale pourraient par exemple:

- Être versés dans un fonds consacré au développement socio-économique pour la réalisation de projets concrets appuyés par les organismes locaux;
- Maintenir la qualité des services aux citoyens sans règlement d'emprunt, ex: infrastructures routières et de loisir;
- Permettre le développement et la mise en valeur du territoire forestier et de son potentiel en initiant des projets à caractère récréotouristique en partenariat avec la communauté autochtone de Wemotaci.

Diapositive soumise à Adam afin que le texte soit adapté selon la vision stratégique de développement de Wemotaci en attente du texte révisé...